COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÉMOZAC
& de La Saintonge Viticole

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin à dix-huit heures,
les membres du Conseil communautaire légalement convoqués par le Président, M. Loïc GIRARD, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Montpellier de Médillan.

Présents : Philippe KLÉBER (Berneuil), Dominique FRADIN, Sandra COUDRET (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Thierry AUDEBERT, Sylvie RABET-LARGE, Xavier COLLIGNON (Gémozac), Régis MASSIAS (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Pascal LAVERGNE, Marie-Line CHAUVET (Rétaud), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Christelle HURTADO, Patrice SOITEL (Saint-André de Lidon), Alain GUÉRIN, Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Laurent MORICHON (Tesson), Bruno TAPON (Thaims), Anaïs BERTET (Thézac) et Jean GEAY (Virollet).

Absents excusés : Nadine BONDON (Berneuil), Bruno VOLLETTE (Meursac), Elise BRÉMONT (Tesson – pouvoir donné à Laurent MORICHON) et Francis LUDWIG (Villars-en-Pons – pouvoir donné à Christelle HURTADO).

Date de Convocation :
24/06/2026

Nombre de Délégués :
En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 28

Mme Monique BELIS est nommée secrétaire de séance

N°	Délibérations	Vote
26/067	Délégations du conseil communautaire au Président : modification	Approuvée
26/068	Composition du Bureau communautaire : détermination du nombre des autres membres	Approuvée
26/069	Election membre du Bureau communautaire	Approuvée
26/070	Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet	Approuvée
26/071	Fonds de concours voirie versé par la commune de Saint-Simon de Pellouaille	Approuvée
26/072	ZC de Pied Sec à Gémozac : classement dans le domaine public communautaire des parcelles ZE 102 et 103	Approuvée
26/073	ZA des Grands Champs : achat de la parcelle ZL 71 – commune de Gémozac	Approuvée
26/074	Crèche : tarifs 2026	Approuvée
26/075	Convention de partenariat avec l'association Unis-Cité Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme « Service Civique Solidarité Seniors / Silver Geek »	Approuvée

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa publication :
- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GEMOZAC
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541, 86020 POITIERS Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site https://www.telerecours.fr/